

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY

Le 18 mai 2017

**Présents** : Jacques **BARDIOT**, Anne **BODARD**, Joël **BUFFAULT**, Paula **CHAUSSENOT**, Etienne **CORDONNIER** Bernard **DAMOISEAU**, Louis **de CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Magalie **MASSAUX**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Laurence **VAYSSIE**

**Absents** : Anne-Sophie **GALLON**, Solange **MALTET**, Jérôme **MERLIN**, Françoise **TULARS**, Charles **PLESSE**.

**Pouvoirs** : Solange **MALTET** a donné un pouvoir à Marie-Paule **DUBREUIL**,  
Jérôme **MERLIN** a donné un pouvoir à Paula **CHAUSSENOT**,  
Françoise **TULARS** a donné un pouvoir à Jacques **BARDIOT**,

Avant de démarrer la séance, Mme Paula **CHAUSSENOT** donne le compte rendu de la formation du 12 mai 2017 « Formation à la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ». Cette loi impose six obligations aux élus ou agents : dignité, impartialité, probité, neutralité et laïcité afin de rendre aux citoyens la confiance dans les collectivités et services publics.

#### 1) Aire d'accueil : location partielle du bâtiment

Lors de la dernière séance, Mr le maire avait informé le conseiller municipal de la demande de Mr Niger, concernant la location partielle du local communal situé sur « l'aire de repos du Cheval Blanc », en tant qu'agent immobilier.

La cohabitation entre l'agence immobilière et le Point Information Tourisme ne pose aucun problème. Cette location interviendrait sur la base d'un bail commercial 3, 6, 9 années au prix de 120 € par mois (charges comprises).

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal (20 pour, 3 abstentions) donne son accord pour la signature d'un bail commercial 3, 6, 9 années au prix de 120 € mensuel (charges comprises) à compter du 19 mai 2017. Les frais d'acte seront à la charge du locataire, et les charges incluses dans le loyer seront révisables chaque année.

#### 2) Cession chargeur faucheux

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le vieux tracteur ayant brûlé lors d'une opération a été repris par l'assurance, sans le chargeur, pour un montant de 8 000 €.

Mr le maire fait part d'une proposition de reprise du chargeur pour un montant de 1 200 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

#### 3) Centre social de Meaulne

Dans le cadre de « l'assainissement » de la comptabilité du centre social de Meaulne, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une facture concernant l'accueil de loisirs et les activités du mercredi après-midi au titre de l'année 2015, pour un montant de 642.60 €. Or cette somme n'était pas prévue au budget primitif.

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise Mr le Maire à prendre une délibération modificative d'un montant de 650 € afin de procéder au paiement de cette facture.

#### 4) Caution de Vitray à rembourser

Mr le Maire informe le conseil municipal que 2 cautions concernant l'atelier communal au lieudit « les Arpents » n'ont pas été remboursées. Afin de régulariser cette situation, il faut prendre une

délibération modificative d'un montant de 505 €. Cette somme sera prise sur le compte « dépenses imprévues ». Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

#### **5) Budget assainissement : avance remboursable du budget principal**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe.

Considérant la nécessité d'abonder le budget annexe « Assainissement » afin de payer l'étude d'Impact Conseil, et en attendant la réalisation de l'emprunt, Mr le Maire propose de faire une avance remboursable du budget principal d'un montant de 30 000 €. L'échéance de remboursement de cette avance est fixée au 31 décembre 2017 au plus tard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **6) Comité consultatif village ami des aînés : composition**

A la demande de Mr le Maire, Mr Jacques Bardiot, adjoint aux affaires sociales, à la santé et à la solidarité aux aînés explique au conseil municipal le concept « Village Ami des aînés ». L'objectif principal est de maintenir le plus longtemps possible les aînés chez eux et surtout faciliter l'accès à leur environnement, c'est-à-dire à notre village. En 2014 la commune de Meaulne a adhéré au Réseau Francophone des Villes Amis des Aînés afin d'être accompagnée et labellisée « village ami des aînés ». Dans le cadre de la commune nouvelle, cette action doit être réalisée également sur la commune de Vitray

Voici la nouvelle composition du comité consultatif : Le CCAS (les membres élus et les bénévoles), Mme Karine Kremer et Mr Jérôme Merlin, conseillers municipaux, Mr le Directeur du Centre Social du Pays de Tronçais et val de Cher, le CLIC de Montluçon, l'Agence Régionale de la santé, l'Assistante sociale du secteur, le Président de l'association Vivre Ensemble à Meaulne, Mr Michel Biegnon, membre de l'association Meaulne Informatique, Mr le Président des anciens combattants, Mme la présidente de la Gym Meaulnoise, Mr le Président des anciens élèves et Mmes S Dollet, J Buchy, A Martinet, habitantes de Meaulne.

### **Questions diverses.**

**Vente et achat de terrains** : Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Francis Lebas propose d'acheter 2 chemins communaux sur le territoire de « Magnoux ». Cette question sera revue lors d'une prochaine séance.

#### **Station d'épuration et réseau d'assainissement :**

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Francis Lebas propose :

- d'échanger une partie de la parcelle qui lui appartient « rue du moulin » (permettant le passage du réseau d'assainissement) avec la parcelle communale section AO n°55, les frais de géomètre seraient à la charge de la commune.

- de vendre à la commune la parcelle AD n°101 (permettant également le passage du réseau d'assainissement).

Cette question sera revue lors d'une prochaine séance.

**Personnel communal technique** : En ce qui concerne l'utilisation du matériel communal et du personnel technique, une nouvelle organisation est en cours.

**Défi Respirer** : arrivée à Meaulne, samedi 20 mai à 15h de Brian Crebouv

**Fermeture CTER d'Ainay le Château** : Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un mail l'informant d'une éventuelle fermeture du CTER D'Ainay le Château. Il précise que le conseil municipal de Meaulne avait déjà pris une délibération, et qu'à ce jour rien n'a été décidé.

**Problème de circulation** : Mr le maire informe le conseil municipal que le problème de circulation des poids lourds sur la route d'Ainay le Château perdure. Un courrier a déjà été envoyé à l'UTT de Cérilly pour réduire le tonnage sur ce secteur.

Mr Damoiseau informe le conseil municipal d'un manque d'entretien au lieudit « les Arpents »

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 29 Juin à 19h30 à la mairie de MEAULNE.**